

VOUS RÉINSCRIRE

POUR 2020-21


VOUS ÊTES ÉTUDIANT INSCRIT EN 2019-2020 À L'UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3 ET VOUS SOUHAITEZ POURSUIVRE VOS ÉTUDES À LYON 3...
RÉINSCRIVEZ-VOUS À PARTIR DU JUILLET 2020

Si vous souhaitez changer de filière, vous devez obligatoirement demander et obtenir une autorisation d'admission dans le nouveau diplôme.

AVANT DE VOUS CONNECTER

- ☑ **Au préalable** de votre démarche d'inscription à l'université Jean Moulin Lyon 3, connectez-vous sur le site du CROUS www.messervices.etudiants.gouv.fr afin de vous acquitter du paiement de la **Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC)**
- ☑ Munissez-vous de votre **numéro d'étudiant**. (inscrit sur votre carte d'étudiant Lyon 3)
- ☑ Assurez-vous d'avoir obtenu **vos résultats d'examens** (session 1 et/ou session 2). Si vous êtes concerné par **le tutorat de réinscription**, vous devez suivre cette procédure auprès du secrétariat de diplôme **avant de vous connecter** au portail inscription.

PROCÉDURE

- ☑ **Connectez-vous dès le 6 juillet au portail inscription**, accessible depuis la page d'accueil du site www.univ-lyon3.fr
- ☑ **Saisissez votre identifiant** (numéro d'étudiant) **et votre mot de passe** (si vous avez oublié votre mot de passe, rendez-vous sur www.univ-lyon3.fr, rubrique « Mot de passe »).
- ☑ **Complétez les écrans qui s'affichent**
Pour vous aider dans la procédure, cliquez sur  ou consultez la **Foire Aux Questions Inscriptions** disponible en page d'accueil et sur les écrans du portail.
- ☑ **Finalisez et validez votre inscription** en réglant les droits d'inscription (voir info paiement) et **en déposant les pièces justificatives nécessaires à la validation de votre inscription**.



INFO PAIEMENT

Plusieurs titres de paiement sont à votre disposition :

- **le paiement CB en ligne** via paybox en trois fois (avant le 30 septembre) ou en une fois. **Ce mode de paiement qui constitue la règle et doit être privilégié**, permet un traitement plus rapide. et une validation de votre inscription dès l'enregistrement de votre paiement

- **le paiement par chèque, bancaire ou postal**, Vous devrez alors adresser votre titre de paiement dès la validation de votre dossier sur le portail inscriptions, à l'agence comptable à l'adresse suivante :

Université Jean Moulin Lyon 3

Agence comptable - inscriptions

1c Avenue des Frères Lumière - cs 78242

69372 Lyon Cédex 08

Le traitement de votre inscription sera fait dès réception du paiement et dans les délais en vigueur à la réception de votre courrier.

À SAVOIR

Libellez vos chèques ou mandats facture à l'ordre de « **L'agent comptable de l'Université Lyon 3** ». Les montants des chèques et mandats facture doivent être exacts.

Attention ! N'oubliez pas de signer votre chèque.

ATTENTION - BOURSIERS

Si vous avez effectué une demande de bourse sur critères sociaux et que vous êtes en attente de la réponse au moment de l'inscription, sachez que si vous optez pour le paiement en 3 fois et que vous obtenez ensuite une attribution de bourse définitive du CROUS, vous devrez attendre la fin du prélèvement des droits d'inscription pour être remboursé.

ASSISTANCE TELEPHONIQUE :

04 26 31 86 86

inscriptions@univ-lyon3.fr

CARTE D'ÉTUDIANT

Retrouvez toutes les informations sur l'utilisation de votre carte multiservices sur www.crous-lyon.fr > Restauration > Izly mode de paiement restauration

ÉTUDIANT HANDICAPÉ

Si vous déclarez un handicap et que vous faites une demande d'accompagnement pédagogique ou d'aménagement pour les examens, contactez impérativement le Pôle Handicap Étudiant **dès votre inscription ou au plus tard dès votre rentrée.**

Tél. 04 78 78 78 01 | handicap@univ-lyon3.fr

ÉTUDIANT ÉTRANGER

Pour obtenir des informations concernant le renouvellement de titre de séjour, le **Service Général des Relations Internationales** vous invite à consulter la page dédiée du site de l'université. www.univ-lyon3.fr > International > Préparer son séjour > Titre de séjour

Contact : etudiantsetrangers@univ-lyon3.fr

INSCRIPTION DANS UN DEUXIÈME DIPLÔME

Si vous avez choisi de vous inscrire dans un deuxième diplôme, vous pouvez le faire en même temps que votre inscription principale.

Renseignez-vous sur les conditions d'accès et la **compatibilité des emplois du temps** auprès du secrétariat de la Faculté ou de l'Institut concerné.

RÉINSCRIVEZ-VOUS à partir du juillet !

Dates limites de connexion au portail inscription :

1er septembre pour : Licences
MASTERS 1 de Droit – Philosophie –
MASTERS 1 et 2 de Langues

30 septembre pour les autres masters

1er décembre pour les doctorats



AVEC LE SOUTIEN DE

